ARRÈTÉ EN CONSEIL CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF

Numero 201

PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'extension de l'enquête sur la chiropraxie dans le Québec

----0000000----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Premier ministre: -

QUE la Commission d'enquête sur la chiropraxie dans le Québec, instituée par l'arrêté en
conseil numéro 279 du 21 février 1963, soit chargée
de faire également enquête et rapport sur l'exercice de la profession d'ostéopathe.

Jean Lesaglo.

Apprové ce 30 % jour de janvier, 1964.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR